



- UA : Zone à caractère central d'habitat, de services et d'activités (centre-bourg)
- UB : Zone à vocation principale d'habitat
 - UBA : Secteur du Centre
 - UBB : Activités de INTRA
 - UCB : Activités de INTRA
- UC : Constructions ou installations à usage d'activités économique (artisanales, tertiaires, industrielles, hôtelières et commerciales)
- UD : Activités de INTRA
- UE : Zone où sont concentrées les constructions destinées aux activités éducatives, culturelles, sportives, de loisirs...
- UAU : Zone à vocation mixte
- 1AU : Zone à vocation d'activités économiques (industrielles, artisanales, commerciales, hôtelières et tertiaires) et d'équipements publics
- 2AU : Zone à vocation mixte d'habitat et de commerces / services, adaptés à la vocation du secteur
- 3AU : Zone à vocation d'activités économiques mixtes (tertiaires, commerciales, industrielles, artisanales, bureaux...)
- 4AU : Zone à vocation d'activités économiques mixtes (tertiaires, commerciales, industrielles, artisanales, bureaux...)
- A : Zone agricole
 - Ah1 : Secteurs de hameaux non agricoles
 - A1 : Espaces agricoles d'intérêt paysager ou situés en frange de l'enveloppe urbaine
 - A2 : Zones où les constructions, installations, aménagements et travaux liés aux équipements de traitement des eaux usées sont autorisés.
 - Ag : Secteurs de vallée et de capacité d'accueil limitée permettant l'évolution et la construction de bâtiments à destination artisanale
- N : Zone naturelle et forestière
 - N1 : Espaces naturels à vocation de loisirs
 - N1h : Zones naturelles à vocation de loisirs
 - N1n : Zone à vocation habitat touristique (Gîtes, chaumières d'hôtes...)
 - N2 : Zone à vocation équipements (Gîtes, chaumières d'hôtes...)
 - N3 : Zone à vocation équipements, bureaux, hôtels, salles de réception musée et hébergement touristique...
 - N4 : Secteurs où peuvent seules être implantés des constructions d'intérêt touristique
 - N5 : Secteurs où peuvent seules être implantés des constructions d'intérêt touristique et au secteur de valorisation marchande situés en continuité de la Morlettière
 - N6 : Secteurs où peuvent seules être implantés des constructions d'intérêt touristique et au secteur de valorisation marchande situés en continuité de la Morlettière
 - N7 : Activités du domaine public autorisées

Liste des aménagements réservés :

Code	Description	Surface (m²)	Commune
1	1. Aménagement rural en zone à habitat rural (zone de type A)	4000	Commune
2	2. Aménagement de zones de type A (zone de type A)	5300	Commune
3	3. Aménagement de zones de type A (zone de type A)	5311	Commune
4	4. Aménagement rural en zone à habitat rural (zone de type A)	1211	Commune
5	5. Aménagement rural en zone à habitat rural (zone de type A)	881	Commune
6	6. Aménagement rural en zone à habitat rural (zone de type A)	428	Commune
7	7. Aménagement rural en zone à habitat rural (zone de type A)	111	Commune
8	8. Aménagement rural en zone à habitat rural (zone de type A)	517	Commune
9	9. Aménagement rural en zone à habitat rural (zone de type A)	83	Commune
10	10. Aménagement rural en zone à habitat rural (zone de type A)	17	Commune
11	11. Aménagement rural en zone à habitat rural (zone de type A)	17	Commune
12	12. Aménagement rural en zone à habitat rural (zone de type A)	17	Commune
13	13. Aménagement rural en zone à habitat rural (zone de type A)	17	Commune
14	14. Aménagement rural en zone à habitat rural (zone de type A)	17	Commune
15	15. Aménagement rural en zone à habitat rural (zone de type A)	17	Commune
16	16. Aménagement rural en zone à habitat rural (zone de type A)	17	Commune
17	17. Aménagement rural en zone à habitat rural (zone de type A)	17	Commune
18	18. Aménagement rural en zone à habitat rural (zone de type A)	17	Commune
19	19. Aménagement rural en zone à habitat rural (zone de type A)	17	Commune
20	20. Aménagement rural en zone à habitat rural (zone de type A)	17	Commune

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.b. Documents Graphiques

ESR

Commune de Monnaie

Departement d'Indre-et-Loire (37)

CITADIA

INTELLIGENCE DES TERRITOIRES

18363013 13/12/2018

1/15 000ème